

**République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 janvier 2025**

Conseillers municipaux en fonction : 13

Conseillers municipaux présents : M. EPOULET Gérard, M. FOUILLET Olivier, Mme BOUTIN Isabelle, Mme MENARD Evelyne, M. FILLION Guillaume, Mme CHAUSSERAY Dominique, M. PENNINGER Alexandre, Mme DEBORDE Sonia.

Absents excusés : M. CHARLET Geoffrey, M. VIGNAULT Quentin, Mme BOURLON Aline, M. NERRIERE Serge, Mme MORICHON Charlotte (pouvoir à Mme CHAUSSERAY Dominique).

Date de la convocation : 23/01/2025

Secrétaire de séance : Mme Evelyne MENARD

1/ APPROBATION du compte rendu du 19/12/2024

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

2/ DELIBERATIONS

➤ ***Délibération 1/2025 : Avenant N° 4 à la convention du service intérim du centre de Gestion de la fonction Publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestions des agents intérimaires***

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 17 octobre 1996, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il/Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il/Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2025, qui passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

3/ DOSSIER : REUNIONS / RENCONTRES / INTERCOMMUNALITE :

a) Retour INSEE

Le conseil a pris connaissance des chiffres de population 2024 communiqués par l'INSEE. Le nombre total d'habitants s'élève à 1216, 1180 population municipale et 36 habitants comptés à part (étudiants, établissement de soin...) Ce qui témoigne d'une stabilité démographique de la commune.

b) Retour aménagement entrée de ROUVRE

Le projet d'aménagement de l'entrée de Rouvre est actuellement confronté à un dépassement budgétaire important. Le Maire a exprimé des doutes quant à plusieurs aspects du projet proposé par la maîtrise d'œuvre : La justification d'un nombre aussi élevé de chicanes et de places de parking. La présence de pavés en résine, un poste important qui pourrait être réduit, voire supprimé, afin de réaliser des économies. M. Le Maire regrette que les documents fournis par la maîtrise d'œuvre ne permettent pas d'identifier clairement les postes sur lesquels des économies pourraient être réalisées. Afin de réduire les coûts du projet, il propose la suppression de certaines sections du projet, notamment le parvis de la Chapelle, en se contentant de supprimer la haie, comme l'avait préconisé le Caue79 lors de sa visite. Aussi de revoir le poste de traitement des eaux où il serait possible de réaliser des économies. Il est essentiel que la maîtrise d'œuvre prenne en compte ces observations et travaille en étroite collaboration avec la municipalité pour trouver un accord qui respecte le budget initial tout en répondant aux objectifs du projet. Un courrier va être adressé en ce sens à la maîtrise d'œuvre chargé du projet.

c) Effondrement d'un mur de soutènement route de Bourlot

Un mur de soutènement s'est effondré route de Bourlot, mettant en péril le côté droit de la voie. Cet effondrement est dû aux fortes précipitations et à l'entretien des arbres à proximité, notamment leur coupe. La voie est notamment empruntée par les cars scolaires, ce qui accroît les risques. Afin d'assurer la sécurité des usagers, plusieurs mesures ont été proposées, la mise en sens unique de la voie, l'interdiction de la voie aux poids lourds, charge importante pour la structure de la route qui pourraient aggraver les dommages. Mme CHAUSSERAY Dominique propose la fermeture complète de la voie de GERMOND à Breilbon. La municipalité doit agir rapidement pour sécuriser la zone et entreprendre les travaux nécessaires à la reconstruction du mur.

➤ **Prochain Conseil municipal : Jeudi 6 mars 2025 à 18h15**
Fin du Conseil à 19H30.